



## Avis d'Appel Public à la Concurrence. MP 2014 - 06

### 1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

#### Collectivité Territoriale de Corse – Agence du Tourisme de la Corse

17, boulevard du Roi Jérôme BP 19 – 20 181 Ajaccio Cedex 01

Téléphone : 04.95.51.77.97 -Télécopie : 04.95.51.77.97

**2. REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR:** Madame Vanina PIERI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse.

**3. MODE DE PASSATION :** La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des articles 28, 29, 30 et 77 du Code des marchés publics.

**4. OBJET DU MARCHÉ :** Marché n° 2014-06 : Prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse. Code CPV : Services de conseil juridique. (79111000-5) Services de représentation légale. (79112000-2)

#### 5. Forme du marché :

Le marché comprend les deux lots suivants :

Lots	
1	Prestations de conseil et d'assistance contentieuse dans le domaine du droit public
2	Prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse dans le domaine du droit privé

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum ni maximum quant à la quantité des prestations et à leur prix, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics.

**6. TYPE DE MARCHÉ :** Marché public de Prestations intellectuelles.

**7. LIEU D'EXECUTION :** Siège de l'Agence du Tourisme de la Corse.

**8. DUREE DU MARCHÉ :** Le présent marché est passé pour un an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé de manière expresse deux mois avant l'arrivée du terme. Sa durée totale ne pourra excéder trente six mois.

**9. ESTIMATION DES BESOINS :**

Lot 1 : 90 000.00 € TTC sur 3 ans.

Lot 2 : 70 000.00 € TTC sur 3 ans.

#### **10. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES :**

Libellé	%
1-Valeur technique analysée sur la base de la note méthodologique descriptive : expérience et spécialisation	60
2-Prix des prestations	40

**11. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :** Les Renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès des services Affaires Juridiques de la personne publique (04.95.51.77.73 ou 04.95.51.77.97).

**13. ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES PEUT-ETRE RETIRE:** Il s'agit de l'adresse principale. Heures d'ouvertures : 8h00-12h00 – 14h00-17h00 du Lundi au Jeudi, et jusqu'à 16h00 le vendredi.

Par Internet : [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com) rubrique « marchés publics » avec annonceur « **Agence du Tourisme de la Corse.** » MP 2014-06

**14. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE RENVOYEEES:** Il s'agit de l'adresse principale mentionnée en 1.

**15. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :** Fonds propres de la collectivité. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix joint au marché. Paiement par virement au moyen d'un mandat administratif (article 98 du CMP). Compte 6226 chapitre 62.

**15. MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :** Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### **16. LITIGES ET RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

\*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

\*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

\*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de Justice Administrative.

**17. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :** le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 17 heures (heure française)

**18. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :** le 5 juin 2014